



DSCT/FW

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL  
SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL  
SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022 À 14h  
ÉTABLI LE 14 AVRIL 2022**

Sur convocations envoyées le trente-et-un mars deux mille vingt-deux, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le jeudi quatorze avril deux mille vingt-deux à quatorze heures à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Marc OXIBAR, Maire d'OGEU-LES-BAINS, remplaçant le Président empêché.

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1<sup>ère</sup> Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),

- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO)

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **Mme TRINITE-SCHILLEMANS**, Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du CDG 64,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail,
- **M. GALINO**, Chargé d'études Observation et prospective,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Avant de commencer la séance, Monsieur OXIBAR remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal. Il informe les membres de l'instance que Monsieur PATRIARCHE s'excuse de ne pas pouvoir être présent à cette séance.

Il rappelle que Mme BÉBIOT assure les fonctions de secrétaire du CHSCT.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 2021**..... 2
- II. **DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 14 AVRIL 2022**..... 3
  - A. **ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CTI**..... 3

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 2021

Monsieur HONTAS demande à avoir communication du procès-verbal dans les quinze jours de la réunion, conformément au règlement de l'instance. Madame CHALOT indique que le procès-verbal est inséré sur AGIRHE dès qu'il est signé. Il est ainsi accessible aux membres. Elle propose à l'avenir de générer un mail à destination des membres de l'instances lors de son insertion.

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 30 décembre 2021.

Le Président soumet le procès-verbal au vote :

- | du collège des représentants du personnel qui émet un avis favorable à la majorité par 5 voix pour (CFDT, UNSA, FO) et 4 contre (CGT, SUD),
- | du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un avis favorable à l'unanimité.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 14 AVRIL 2022

### A. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CTI

Mme WITTERKOER présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

3 accidents sont présentés pour 3 collectivités concernant 2 adjoints techniques et 1 ATSEM. 1 accident n'a pas entraîné d'arrêt. 2 accidents ont entraîné 40 jours d'arrêt au total.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à quatorze heures et quinze minutes.

LE SECRÉTAIRE,

  
Sylvie BEBIOT  
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,  
remplaçant le Président empêché,

  
Marc OXIBAR  
Maire d'OGEU-LES-BAINS  
2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du  
Centre de Gestion

